



LE CSE DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIES

Maîtrisez vos obligations avec le CSE et sécurisez votre gestion au quotidien.

OBJECTIFS :

1/ Comprendre le rôle et les missions du CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés

2/ Identifier les obligations légales liées à la mise en place et au fonctionnement du CSE

3/ Sensibiliser aux bonnes pratiques pour optimiser le dialogue social

PUBLIC :

Dirigeants d'entreprises de moins de 50 salariés, RRH ou chargés des relations sociales.



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PREREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

PROGRAMME :

Introduction (0,5h).

Missions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés (2h) :

- Attributions générales (présentation des réclamations, promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, assistance des salariés, droit d'alerte),
- Consultations obligatoires (congrés payés, inaptitude...).

Composition du CSE et exercice du mandat des membres du CSE (1h).

Fonctionnement du CSE (2,5h) :

- Réunions obligatoires,
- Moyens mis à dispositions (heures de délégation, liberté de déplacement, local...).

Droit et devoirs des élus (1h) :

- Obligation de confidentialité et respect des règles juridiques,
- Protection des élus contre la rupture de leur contrat,
- Formation des élus.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de situations pratiques. Remise d'un support pédagogique

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échange et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation



CONTACT ET INSCRIPTIONS :

Christiane ENGELSTEIN

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR